



Décision de radiodiffusion CRTC 2018-21

Version PDF

Ottawa, le 18 janvier 2018

Cowichan Valley Community Radio Society
Lake Cowichan (Colombie-Britannique)

Demande 2017-1171-3, reçue le 18 décembre 2017

CICV-FM Lake Cowichan – Révocation de licence

1. Cowichan Valley Community Radio Society a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à son entreprise de programmation de radio FM communautaire de faible puissance de langue anglaise CICV-FM Lake Cowichan (Colombie-Britannique).
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Cowichan Valley Community Radio Society à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général